

Le 17 février 2026

Le Point : Optique : la grande machine à cash des ordonnances « non conformes »

Depuis plusieurs années, le SNAO alerte sur les dérives possibles dans l'utilisation de la télémédecine en santé visuelle.

L'article publié ce jour dans *Le Point* vient confirmer publiquement une réalité que les professionnels de terrain observent déjà : certaines plateformes ont transformé la télé-expertise en simple production d'ordonnances, sans véritable rencontre entre le patient et le médecin.

Nous saluons la position ferme du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) ainsi que celle de la Fédération Nationale des Opticiens de France (FNOF) qui appellent à un encadrement clair des pratiques. La très grande majorité des professionnels de la filière visuelle travaille sérieusement et dans l'intérêt du patient. Il est donc essentiel de distinguer ces pratiques isolées d'un exercice coordonné et sécurisé.

La télémédecine est un outil médical précieux pour améliorer l'accès aux soins.

Elle permet déjà, lorsque les protocoles sont respectés,

- le dépistage de pathologies,
- le suivi de patients chroniques,
- l'orientation sécurisée vers l'ophtalmologue.

Mais elle doit rester un acte de soin, et non un outil commercial.

La position exprimée par l'Assurance Maladie est également très claire : un équipement optique ne peut être pris en charge s'il n'existe pas de véritable relation médicale, en consultation ou téléconsultation.

Pour les orthoptistes, cette situation confirme un point essentiel :

le problème n'est pas l'évolution des compétences ni la coopération interprofessionnelle.

Le problème apparaît lorsque l'on contourne l'organisation des soins.

Depuis plus de dix ans, les orthoptistes participent, avec les ophtalmologistes, à la construction d'une télémédecine sécurisée : dépistage de la rétinopathie diabétique, protocoles de coopération, téléconsultations encadrées, suivi visuel. Cette organisation repose sur trois piliers : qualité médicale, traçabilité et responsabilité professionnelle.

Le SNAO restera pleinement mobilisé dans les travaux engagés par les pouvoirs publics et l'Assurance Maladie afin de garantir une filière visuelle structurée, coordonnée et centrée sur le patient.

La télémédecine doit faciliter l'accès aux soins. Elle ne doit jamais remplacer la rencontre médicale.

Contact Presse : Mélanie ORDINES, 0788942353